



Արեւիկայի Հանրապետութեան Ազգային Խորհուրդ

## **Communiqué de la Présidence du Conseil National d'Arménie Occidentale Sur la Reconnaissance de l'Arménie Occidentale par la Russie**

**LA RUSSIE PROCLAME L'INDEPENDANCE DE L'ARMENIE OCCIDENTALE  
(DITE TURQUE) LE 13 JANVIER 1918**

*Pétrograd, le 13 janvier 1918*

« Le décret officiel suivant a été publié aujourd'hui :

Le Conseil des Commissaires du Peuple déclare au peuple arménien que le Gouvernement des Ouvriers et Paysans de Russie soutient le droit des Arméniens et de l'Arménie turque occupée par la Russie, de fixer librement leur Etat y compris même leur indépendance. Le Conseil des Commissaires admet que la réalisation de ce droit est possible uniquement en établissant une série de garanties préalables absolument nécessaires au référendum du peuple arménien. Le Conseil des Commissaires reconnaît comme garanties partielles les conditions suivantes ;

Article I<sup>er</sup> : Evacuation de l'Arménie turque par les troupes russes et formation immédiate d'une armée de milice nationale arménienne dans le but de garantir la sécurité personnelle et matérielle des habitants de l'Arménie turque.

Article II : Retour en Arménie turque sans aucun obstacle des fugitifs Arméniens ainsi que des émigrants Arméniens dispersés dans différents pays.

Article III : Retour en Arménie turque sans aucun obstacle des Arméniens expulsés par la force pendant la guerre par les autorités turques dans l'intérieur de la Turquie. Le Conseil des Commissaires insistera sur cette condition lors des pourparlers de paix avec les délégués turcs.

Article IV : Formation d'un gouvernement provisoire arménien en Arménie turque sous la forme d'un Conseil de Députés du peuple arménien, élus sur une base démocratique.

Stephan Chahoumian nommé Commissaire Extraordinaire provisoire pour les affaires du Caucase donnera toute son assistance aux habitants de l'Arménie turque pour la réalisation des articles II et III ainsi que pour former une Commission mixte afin de fixer la date et les moyens d'évacuation des troupes russes conformément à l'article premier.

Les frontières géographiques de l'Arménie turque seront fixées par les représentants du peuple arménien élus démocratiquement d'accord avec les habitants musulmans et autres des provinces limitrophes contestées et avec le Commissaire Chahoumian. »

Divers journaux parisiens, dont *l'Humanité* et *le Journal*, ont publié, dans leur numéro du 17 janvier 1918, des dépêches de Pétrograd donnant cette même nouvelle avec plus ou moins de précisions.

L'HUMANITE DU 17 JANVIER 1918

L'HUMANITÉ

# DERNIÈRE HEURE

## MANIFESTATIONS EN ESPAGNE

### Sanglantes bagarres à Malaga

Les manifestations contre la vie chère continuent dans plusieurs villes d'Espagne. La population ouvrière, notamment les femmes, est partout à la tête du mouvement organisé contre les accapareurs et contre les intermédiaires peu scrupuleux. A Barcelone, dans l'après-midi et dans la soirée de mardi dernier, des groupes de femmes assaillirent plusieurs établissements de marchands de charbon et arrêtèrent plusieurs tramways. Quelques charges se produisirent contre des groupes d'hommes qui s'étaient joints aux manifestantes. La municipalité a télégraphié au marquis d'Alhucemas, proposant des mesures à adopter dans le but d'empêcher la hausse des subsistances.

### La troupe tire sur les manifestants

Les dépêches de Madrid donnent des détails sur ce qui s'est passé mardi dernier à Malaga.

Dans l'après-midi, des manifestations de femmes se reproduisirent beaucoup plus fortes que les jours précédents. Les cortèges se dirigèrent vers la préfecture (gobierno civil) afin de demander au préfet l'exécution des promesses qu'il avait faites la veille, lorsque la gendarmerie (guardia civil) leur barra le chemin et leur ordonna de se disperser.

Cette attitude de la force publique provoqua une grande exaltation, et, après les sommations d'usage, on entendit des coups de revolver. Les manifestantes, exaspérées, jetèrent des pierres sur la force armée et atteignirent un lieutenant qui tomba blessé.

La gendarmerie alors chargée sur la foule et tira. Il y eut deux morts et plusieurs blessés, dont certains grièvement.

Les maisons de commerce fermèrent leurs portes, les spectacles furent suspendus. La municipalité siège en permanence.

### Les mesures du gouvernement

Le gouvernement prend des mesures sérieuses pour empêcher la hausse injustifiée des vivres.

C'est ainsi qu'il a fait réquisitionner tout le bétail de la province de Valence. En outre, il a fait saisir, dans la province de Cadix, des stocks importants de blé que les propriétaires avaient cachés pour les vendre à des prix exorbitants. Enfin, il a imposé de fortes amendes à des marchands de charbon et de pommes de terre qui

## L'INDÉPENDANCE DE L'ARMÉNIE

### Un décret du gouvernement russe

Petrograd, 14 janvier. — (Retardée en transmission.) — Le Conseil des commissaires publie le décret suivant :

Le conseil des commissaires du peuple déclare au peuple arménien que le gouvernement des paysans et des ouvriers de la Russie soutient le droit des Arméniens en Russie et en Turquie jusqu'à l'indépendance complète et le droit régulier de déterminer leur destination.

Le Conseil des commissaires du peuple estime que la réalisation de ce droit est possible seulement à condition que la série des garanties préalables suivantes, absolument nécessaires pour un referendum libre du peuple arménien, soient obtenues :

1. Retrait immédiat des troupes des limites de l'Arménie turque, et organisation immédiate d'une milice du peuple arménien, dans le but d'assurer la sécurité personnelle et celle des biens des habitants de l'Arménie turque ;

2. Rapatriement sans empêchement des Arméniens émigrants dispersés dans différents pays dans les limites de l'Arménie turque ;

3. Rapatriement sans empêchement dans les limites de l'Arménie turque des Arméniens transplantés par force pendant le temps de la guerre par les autorités turques dans l'intérieur de la Turquie.

(Le Conseil des commissaires du peuple introduit cette condition dans les pourparlers de paix avec les Turcs.)

4. Organisation d'un gouvernement temporaire du peuple de l'Arménie turque sous forme d'un conseil des députés du peuple arménien, élu selon les principes démocratiques ;

5. Le commissaire des affaires étrangères du Caucase, Stéphan Nadumian, doit venir en aide à la population de l'Arménie turque pour la réalisation des points envisagés sous les numéros deux et trois et pour l'organisation d'une commission mixte pour établir le délai et le moyen de retirer les troupes se trouvant dans les limites de l'Arménie turque.

Les frontières géographiques de l'Arménie turque doivent être fixées par les représentants de la démocratie élus par le peuple arménien avec le consentement des représentants démocratiques élus des pays voisins et le commissaire temporaire exclusif des affaires du Caucase.

Le décret porte les signatures de Lénine, Staline, Bontch-Brouévitch et Gorbounov.

### Un attentat contre Lénine

Petrograd, 15 janvier. — Hier, après avoir accompagné la garde rouge socialiste qui partait pour le front, Lénine rentrait en automobile, quand quatre coups de revolver furent tirés sur la voiture sans résultat. — (Havas.)

TALE

ARCHI

---

Lénine

## DÉCLARATION DES DROITS DU PEUPLE TRAVAILLEUR ET EXPLOITÉ [\[1\]](#)

---

L'Assemblée constituante décrète :

I. 1. La Russie est proclamée République des Soviets des députés ouvriers, soldats et paysans. Tout le pouvoir au centre et dans les provinces appartient à ces Soviets.

2. La République soviétique de Russie est fondée sur la libre union des nations libres, en tant que fédération de Républiques soviétiques nationales.

II. S'assignant comme tâche essentielle l'abolition de toute exploitation de l'homme par l'homme, l'élimination totale de la division de la société en classe, l'écrasement impitoyable de la résistance des exploiters, l'organisation socialiste de la société et la victoire du socialisme dans tous les pays, l'Assemblée constituante décrète en outre :

1. La propriété privée de la terre est abolie. Toute la terre, avec tous les bâtiments, le cheptel et autre matériel servant à la production agricole, est déclarée patrimoine de tout le peuple travailleur.

2. La loi soviétique sur le contrôle ouvrier et le Conseil supérieur de l'économie nationale est confirmée, en vue d'assurer le pouvoir du peuple travailleur sur les exploiters et en tant que première mesure préparant la remise complète des fabriques, usines, mines, chemins de fer et autres moyens de production et de transport, en propriété à l'Etat ouvrier et paysan.

3. La remise de toutes les banques en propriété à l'Etat ouvrier et paysan est confirmée comme l'une des conditions de l'affranchissement des masses laborieuses du joug du capital.

4. Afin de supprimer les couches parasitaires de la société, le service du travail obligatoire pour tous est institué.

5. Pour assurer la plénitude du pouvoir aux masses laborieuses et éliminer toute possibilité de restauration du pouvoir des exploiters, il est décrété l'armement des travailleurs, la formation d'une Armée Rouge socialiste des ouvriers et des paysans et le désarmement complet des classes possédantes.

III. 1. Exprimant sa ferme volonté d'arracher l'humanité aux griffes du capital financier et de l'impérialisme qui ont inondé la terre de sang dans la guerre actuelle, la plus criminelle qui ait jamais été, l'Assemblée constituante se rallie sans réserve à la politique pratiquée par le pouvoir des Soviets : dénoncer les traités secrets, organiser la fraternisation la plus large avec les ouvriers et les paysans des armées actuellement en guerre et obtenir, coûte que coûte, par des mesures révolutionnaires, une paix démocratique entre les peuples, sans annexions ni contributions de guerre, fondée sur le droit des nations à disposer librement d'elles-mêmes.

2. D'autre part, l'Assemblée constituante insiste sur la rupture complète avec la politique barbare de la civilisation bourgeoise qui a édifié la prospérité des exploiters d'un petit nombre de nations élues sur l'asservissement de centaines de millions de travailleurs en Asie, dans les colonies en général et dans les petits pays.

L'Assemblée constituante salue la politique du Conseil des Commissaires du peuple qui a proclamé l'indépendance complète de la Finlande, commencé le retrait des troupes de la Perse et proclamé la liberté pour l'Arménie de disposer d'elle-même [2].

3. L'Assemblée constituante considère comme un premier coup porté au capital bancaire et financier international la loi soviétique sur l'annulation des emprunts contractés par les gouvernements du tsar, des grands propriétaires fonciers et de la bourgeoisie ; elle exprime la conviction que le pouvoir des Soviets marchera d'un pas ferme dans cette voie, jusqu'à la victoire complète de l'insurrection ouvrière internationale contre le joug du capital.

IV. Elue sur la base de listes de partis établies avant la Révolution d'Octobre, alors que le peuple ne pouvait pas encore se dresser de toute sa masse contre les exploiters, alors qu'il ne connaissait pas toute la force de la résistance qu'ils opposeraient pour défendre leurs privilèges de classe, alors qu'il n'avait pas encore entrepris pratiquement l'édification de la société socialiste, l'Assemblée constituante considérerait comme absolument erroné, même du point de vue formel, de s'opposer au pouvoir des Soviets.

Quant au fond, l'Assemblée constituante estime qu'aujourd'hui, au moment de la lutte suprême du peuple contre ses exploiters, ces derniers ne sauraient trouver place dans aucun des organes du pouvoir. Le pouvoir doit appartenir tout entier et exclusivement aux masses laborieuses et à leur représentation plénipotentiaire : les Soviets des députés ouvriers, soldats et paysans.

Apportant son soutien au pouvoir des Soviets et aux décrets du Conseil des Commissaires du peuple, l'Assemblée constituante estime que sa mission se borne à établir les bases fondamentales de la transformation socialiste de la société.

En même temps, soucieuse de créer une alliance vraiment libre et volontaire et, partant, d'autant plus étroite et solide, entre les classes laborieuses de toutes les nations de Russie, l'Assemblée constituante borne sa tâche à l'établissement des principes fondamentaux d'une fédération des Républiques soviétiques de Russie, en laissant aux ouvriers et aux paysans de chaque nation la liberté de décider en toute indépendance, dans leur propre congrès des Soviets investi de pleins pouvoirs, s'ils désirent participer au gouvernement fédéral et aux autres institutions fédérales soviétiques, et sous quelles conditions.

---

#### Notes

Les notes rajoutées par l'éditeur sont signalées par [N.E.]

[1] Le projet de *Déclaration des droits du peuple travailleur et exploité* fut déposé le 3 (16) janvier 1918 à une réunion du Comité exécutif central de Russie qui l'adopta à l'unanimité avec quelques modifications. La «Déclaration» fut publiée le 4 (17) janvier dans les *Izvestia*. Le lendemain, la fraction bolchévique soumit la «Déclaration» au nom du pouvoir des Soviets à l'examen de l'Assemblée constituante. Cet organisme contre-révolutionnaire refusa de la discuter. La fraction bolchévique quitta l'Assemblée. Le 12 (25) janvier 1918, la «Déclaration» fut approuvée par le IIIe Congrès extraordinaire des Soviets. [N.E.]

[2] Le 6 (19) décembre 1917, la Diète finlandaise adopta une déclaration proclamant la Finlande Etat indépendant. Conformément à la politique nationale de l'Etat soviétique le Conseil des commissaires du peuple adopta, le 18 (31) décembre 1917, un décret sur la souveraineté nationale de la Finlande. Le 22 décembre 1917 (4 janvier 1918) le décret fut ratifié par le Conseil exécutif central

Le 19 décembre 1917 (1er janvier 1918), en vertu du traité conclu entre la Russie, d'une part, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Turquie, la Bulgarie, de l'autre, à Brest-Litovsk le 2 (15) décembre, le gouvernement soviétique proposa au gouvernement persan d'élaborer en commun un plan de retrait des troupes russes de Perse. Le 29 décembre 1917 (11 janvier 1918), le Conseil des commissaires du peuple promulgua le «Décret sur l'Arménie turque» Le décret fut publié le 31 décembre 1917 (13 janvier 1918) dans le n° 227 de la *Pravda*. [N.E.]

Արխիվային Հայաստանի Ազգային Խորհուրդ  
[stat.gov.wa@haybachdban.org](mailto:stat.gov.wa@haybachdban.org)

ARCHIVES NATIONALES D'ARMENIE OCCIDENTALE